

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2025**Bureau**

Président : M. Vincent DAHER
Vice-président : M. Armando COUTO
Secrétaire : Mme Nancy RUERAT
Membres : Mme Caroline MONOD, M. Dominique GAMBERONI,
M. Michel VERGAIN

Sont présent.es :

Mme Fayrouz ABDEL-LATIF, M. Simon ANTICH, Mme Kristine BEUN, M. Philippe BONVIN, Mme Megan BONFILS, M. Fabrice BROTO, Mme Octavia CERCHEZ, Mme Vanessa CHOBAZ, M. Michele COLLEONI, Mme Hélène CONRADIN, M. Armando COUTO, M. Vincent DAHER, Mme Françoise DELFIM, M. Thierry DEROBERT, Mme Priscille DIA, M. Marwan DOUIHOU, Mme Véronique EQUEY, M. Alexander FARIS, M. Alain FISCHER, M. Dominique GAMBERONI, M. Thibaud KELLERHALS, M. Smult KOUAME, M. Jean-Adrien LORENZINI, Mme Sandra MACHADO COSTA, M. Mauro MARTELLA, M. Philippe PERRENOUD, M. Juan Daniel PRATS, Mme Nancy RUERAT, Mme Sevinc SONMEZ, Mme Virginie VANDEPUTTE, M. Michel VERGAIN, M. Thomas VOGEL, M. Serhat YILMAZ

Excusé-es :

Mme Leila KHATCHADOURIAN, Mme Caroline MONOD, M. Christophe OGI, M. André PYTHON

Assistant à la séance :

M. Damien BONFANTI, Maire
Mme Corinne GACHET, Mme Salima MOYARD
Conseillères administratives
M. Julien GROSCLAUDE, Secrétaire général
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

- | | | | |
|----|---|---|--------------|
| a) | 426-25.09
Entrée en matière
Fr. 1'419'700.-- | Passerelle nant Manant – Démolition et reconstruction de la passerelle et aménagement de ses abords – Crédit d'investissement | p. 68 |
| b) | 428-25.09
Entrée en matière
Fr. 3'378'287.— | Voirie de Lancy – Mise aux normes du dépôt – Crédit de réalisation | p. 68 |
| c) | 429-25.09
Entrée en matière | Modification du statut du personnel de l'administration municipale de la Ville de Lancy du 24 novembre 2022 | p. 69 |
| d) | 430-25.09
Entrée en matière | Ajustement des indemnités du Conseil administratif | p. 70 |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- | | | |
|----|---|--------------|
| 7) | <u>Commission sociale et petite enfance, séance du 10 juin 2025, rapporteur M. Smult KOUAME</u> | |
| a) | Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e | p. 71 |
| b) | Présentation du service des affaires sociales et du logement | p. 71 |
| c) | Nomination des représentant-es du Conseil municipal pour les centres de loisirs de la commune | p. 71 |
| d) | Divers | p. 72 |
| 8) | <u>Commission de la sécurité, séance du 11 juin 2025, rapporteure Mme Kristine BEUN</u> | |
| a) | Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e | p. 72 |
| b) | Présentation du service de la sécurité | p. 72 |
| c) | Divers | p. 77 |
| 9) | <u>Commission de l'aménagement du territoire, séance du 12 juin 2025, rapporteure Mme Kristine BEUN</u> | |
| a) | Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e | p. 77 |
| b) | Tour Caroll – projet adapté | p. 77 |
| c) | Présentation du service de l'aménagement du territoire | p. 79 |
| d) | Divers | |

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- | | | |
|-----|---|--------------|
| 10) | Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE137-2025 relative aux proches aidants | p. 80 |
|-----|---|--------------|

POINTS FINAUX

- | | | |
|-----|---|--------------|
| 11) | Propositions individuelles et questions | p. 80 |
|-----|---|--------------|

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

* * * * *

Annexe

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

M. DAHER : Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous avez passé un magnifique été. De retour aux affaires, j'espère en pleine forme.

Pour continuer avec cette fin d'été un peu pluvieuse, on m'a informé d'une magnifique nouvelle. L'un de nos collègues vient récemment de devenir grand-père, il s'agit de Michele COLLEONI [*Applaudissements*]. Son petit-fils s'appelle Noé et est né samedi soir. Donc toutes mes félicitations.

Nous passons à présent à la partie officielle. Mme CHOBAZ sera en retard. J'excuse Mme KHATCHADOURIAN ainsi que MM. PYTHON et OGI. Mme MONOD est vraisemblablement en retard.

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. DAHER : Nous n'avons qu'une communication à vous transmettre. Nous avons reçu un courrier du LANCY FC qui sera transmis à la prochaine Commission des sports qui en prendra connaissance et traitera ce courrier.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI : J'ai deux informations.

La première est pour M. MARTELLA, pour vous dire que nous avons du retard sur la réponse à donner à votre question écrite ; nous la donnerons le mois prochain.

L'autre information concerne la tour Caroll. Lors de la manifestation « Caroline fête son chemin » qui aura lieu ce samedi 6 septembre 2025, une séance d'information et de concertation sera mise en place donc par les promoteurs, les développeurs, pour demander aux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

habitants, usagers, usagères, de participer à la réalisation des aménagements extérieurs. Ils présenteront le projet.

Vous êtes évidemment convié.es à y participer, et si vous connaissez des gens qui habitent dans le quartier, vous pourrez les en informer, afin qu'ils puissent eux aussi y participer.

Mme MOYARD : J'ai une communication.

Vous recevez formellement une réponse, comme cela se fait d'habitude, à la motion qui a été acceptée majoritairement par votre Conseil en juin dernier concernant les rabais pour les fratries dans la petite enfance. Juste vous signaler, au cas où vous ne l'aviez pas vu durant l'été, l'essentiel du communiqué de presse qui avait été élaboré par le Conseil administratif pour indiquer ce qu'il allait faire suite à cette motion.

Il était nécessaire de ne pas attendre la séance d'aujourd'hui. On fera une réponse circonstanciée.

Vous dire simplement, pour rappel, contrairement à ce qui a pu être dit sur les réseaux sociaux, qu'une motion n'est pas contraignante pour le Conseil administratif. Ce n'est pas parce qu'elle a été votée en juin qu'il est ensuite possible de dire que cela change un état de fait.

Par contre, le Conseil administratif s'est rapidement saisi, avant la pause estivale, de cette question. Il n'a pas changé d'avis sur le fond. Il pense toujours que ce qui a été voté par la majorité n'est pas une bonne idée à de nombreux égards. Néanmoins, il a souhaité mettre en œuvre la motion par souci du respect démocratique de la majorité de votre Conseil, la mettre en œuvre dans des mesures raisonnables, c'est à dire sans l'amendement qui avait été voté sur proposition du PLR, étant donné que cela rendait la chose absolument ingérable d'un point de vue administratif.

La conclusion, c'est qu'à cause de cette motion, nous avons refait tous les contrats. Cela a demandé un travail administratif important durant l'été puisque tout le travail avait déjà été fait et qu'il a dû être refait ; mais cela a été fait. Les 42 familles concernées ont dès cette rentrée les rabais que la majorité du Conseil municipal a souhaité, à savoir 50% de rabais pour le deuxième enfant en structure et 75% de rabais pour le troisième enfant ou les suivants.

Par contre, il n'y a pas de différence entre des familles déjà accueillies en structure et des nouvelles. C'était l'objet de l'amendement PLR. Il n'a pas été mis en œuvre parce qu'il nécessitait des moyens administratifs complètement disproportionnés. On vous expliquera dans la réponse, plus en détail, la raison de ce fait. Mais comme cela, vous avez l'information par le canal officiel de votre séance de ce soir.

Arrivée de Mme CHOBAZ.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- a) **Passerelle nant Manant – Démolition et reconstruction de la passerelle et aménagement de ses abords – Crédit d'investissement (Fr.1'419'700.--) (426-25.09)**
-

M. DAHER : Le Bureau a recommandé de transmettre cet objet à la Commission des travaux.

Mme Moyard : Il s'agit d'un travail conjoint entre la Ville de Genève et la Ville de Lancy, qui se sont réparties, convention à l'appui, les travaux, dans le sens où la Ville de Lancy pilote la démolition-reconstruction de la passerelle, et la Ville de Genève a déjà terminé les travaux de renaturation de ce cours d'eau dont les berges étaient en train de s'affaisser de manière importante à cause de l'imperméabilisation du bassin versant. Le travail de renaturation a donc déjà été fait, financé par la Ville de Genève. Nous faisons maintenant la deuxième part, à savoir la démolition et reconstruction de cette passerelle qui constitue un joli projet et consolide les apports de la Ville de Lancy sur la politique de la nature en ville.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, le Conseil administratif sollicite un renvoi en Commission des travaux pour ce crédit de Fr.1'419'000.--.

M. DAHER : Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Nous allons passer au vote sur le renvoi de l'objet à la Commission des travaux.

Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

- b) **Voirie de Lancy – Mise aux normes du dépôt – Crédit de réalisation (Fr.3'378'287.--) (428-25.09)**
-

M. DAHER : Le Bureau recommande également de transmettre cet objet à la Commission des travaux.

Mme MOYARD : Il s'agit de la suite d'une saga assez compliquée concernant la mise aux normes du dépôt du service de l'environnement à Gérard-de-Ternier au Petit-Lancy. Il y a eu, pour celles et ceux qui se souviennent de la précédente législature, plusieurs crédits d'étude ou de réalisation sur ce bâtiment.

Il s'agit ici d'un crédit de réalisation pour la mise en conformité d'un point de vue de sécurité de ce bâtiment, qui date maintenant, et il y a un certain nombre de choses qui ne sont plus aux normes. Ce crédit de réalisation fait donc suite à un crédit d'étude qui avait été voté en 2023. Il va se conjuguer avec un crédit de réalisation que votre Conseil a déjà voté en 2020, qui concernait un agrandissement intérieur sur la mezzanine. Le dossier avait pris un certain temps de retard, notamment à cause des questions de mise en sécurité.

On va donc pouvoir recoller l'ensemble du puzzle et également avoir une vision, d'ici quelques années, un peu plus claire sur la zone, étant donné que ce bâtiment se situe dans une zone qui va faire l'objet d'un plan directeur de zone industrielle (PDZI), ce qui a aussi ralenti les différents

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

travaux, et l'idée initiale de la Ville de Lancy de faire une démolition-reconstruction ou un agrandissement important sera certainement possible, mais dans un horizon de temps qui se calcule plutôt en décennies qu'en années.

On aura l'occasion de vous expliquer tout cela en Commission des travaux et nous sollicitons donc ce montant de Fr.3'378'287.--.

M. DAHER : Nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Nous allons passer au vote pour le renvoi de cet objet en Commission des travaux.

Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

c) **Modification du statut du personnel de l'administration municipale de la Ville de Lancy du 24 novembre 2022) (429-25.09)**

M. DAHER : La recommandation du Bureau est de renvoyer ce sujet à la Commission de l'administration.

Mme MOYARD : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, comme cela a pu être effectivement annoncé à la dernière Commission de l'administration, on vous présente une entrée en matière pour une modification du statut du personnel qui est de votre compétence avec différentes modifications, au total 47. La moitié sont des éléments relativement mineurs, voire de détail ou logistique, mais qui sont néanmoins rendues nécessaires parce que la dernière révision importante avait eu lieu en 2022 et les anciens membres de la Commission de l'administration s'en souviennent. On vous promet que ce sera moins lourd - enfin, cela dépend de vous en même temps – mais nous, on suppose que ce sera moins lourd, donc ne prenez pas peur. Cela a été fait avant que le service des ressources humaines n'existe.

Aujourd'hui, cela fait 2 ans que le service des ressources humaines existe, qu'il travaille avec ce statut du personnel. Il s'agit de différentes petites modifications, précisions, etc., de manière à avoir un outil qui soit efficace, un peu plus moderne et qui permette de répondre aux questions RH.

L'autre raison de ces modifications, c'est le lien avec le dossier que nous terminons ici, un dossier d'ampleur qui a beaucoup occupé le Secrétaire général ainsi que le service des ressources humaines. Ce sont la révision de l'ensemble des descriptifs de postes de toutes les fonctions de l'administration. L'idée est qu'il faut mettre à jour, modifier ou abroger les dispositions transitoires qui étaient liées à cette période transitoire justement de 3 ans qui va s'achever à fin décembre 2025 et qui concernait le temps durant lequel on allait mettre à jour tous ces descriptifs de postes, où il y avait des indemnités à la clé également.

Nous avons déjà pu faire un point à la Commission de l'administration sur ce dossier la semaine passée, et il s'agit de faire les quelques modifications statutaires nécessaires. C'est pour cela, afin de tenir le timing et de permettre idéalement l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026, que nous avons prévu certaines séances plus longues de la Commission de l'administration de manière à vous laisser le temps de pouvoir à la fois prendre connaissance de l'entier de ces

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

mesures et de ces propositions de modifications et évidemment d'en discuter. Je vous remercie de faire un bon accueil à cette entrée en matière.

Mme SONMEZ : Je vais m'abstenir sur ce vote, étant donné que je travaille à la Ville de Lancy.

M. DAHER : Si plus personne ne souhaite intervenir, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 31 oui, 0 non, 1 abstention.

M. DAHER : Nous allons passer au vote pour le renvoi de cet objet en Commission de l'administration.

Le renvoi à la Commission de l'administration est accepté par 31 oui, 0 non, 1 abstention.

d) Ajustement des indemnités du Conseil administratif (430-25.09)

M. DAHER : La recommandation est le renvoi à la Commission de l'administration.

Mme MOYARD : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, il s'agit d'une délibération de correction de celle que votre Conseil a votée en janvier dernier, en raison d'une erreur de calcul.

Ce que vous avez fait, tant pour les jetons du Conseil administratif que pour les jetons du Conseil municipal, c'est que vous avez souhaité que, en vue du début de la législature, le 1^{er} juin, il y ait une augmentation de 5% des jetons de présence. Le problème est que le calcul qui a été fait par le service est erroné. La différence se chiffre à Fr.300.-- par an et par conseiller administratif.

On vous a expliqué, dans l'exposé des motifs, l'erreur de calcul mathématique. Le Conseil administratif sollicitait le vote sur le siège de cette délibération et le Bureau a souhaité profiter de la Commission de l'administration qui a eu lieu la semaine passée pour que je puisse y expliquer plus en détail ce point. Ce que j'ai fait.

La raison est simple : dans l'indemnité brute qui est versée au Conseil administratif, il y a l'indemnité nette plus les frais de représentation. Et le calcul des 5% d'augmentation n'a pas été fait sur les deux pans de la somme mais seulement sur une, en janvier, ce qui n'était pas la volonté du Conseil municipal si on reprend l'exposé des motifs qui avait été voté.

Si cela convient à votre Conseil, et comme cela avait été évoqué par le Bureau, nous sollicitons un vote sur le siège ce soir. Bien entendu que si vous souhaitez que j'entre davantage dans les détails, je pourrais le faire. Mais si je reprends les propos de M. DEROBERT en Commission de l'administration : « mais arrêtez Mme MOYARD, cela fait 20 minutes que vous nous expliquez quelque chose qui tient en deux phrases ; c'est bon on a compris ».

Je suis donc restée succincte, mais je peux bien entendu vous montrer, chiffres à l'appui, et être plus détaillée. Je suis à votre disposition.

Mme EQUEY : En tant que présidente de la Commission de l'administration, je propose un vote sur le siège.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

M. DAHER : Si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Étant donné les demandes du Conseil administratif et de Mme EQUEY, nous allons voter sur la discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 29 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. VOGEL : Je prends rapidement la parole juste pour m'exprimer comme je me suis exprimé en janvier, pour dire que je m'abstiendrai sur cette question, qui est une question d'ajustement à l'inflation avec laquelle je ne suis pas forcément en accord. Je m'abstiendrai donc simplement.

M. DAHER : Très bien. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Non, donc nous allons passer au vote.

L'arrêté 430-25.09 est accepté par 29 oui, 0 non, 3 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

7) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 10 JUIN 2025 – RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME

a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

Est proposé pour la Présidence M. Serhat YILMAZ par le parti socialiste. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

Est proposée pour la vice-Présidence Mme Françoise DELFIM par l'Union démocratique du centre. Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

b) Présentation du service des affaires sociales et du logement

Dans sa description, le service des affaires sociales et du logement (SASL) est défini en tant que service de proximité, complémentaire et subsidiaire aux offres sociales étatiques. La base de la structure de ce service repose sur chaque thématique et peut connaître des réorganisations selon l'évolution des politiques sociales.

Le service présente le pôle de l'action sociale individuelle qui délivre diverses prestations. Les personnes à l'AI ou à l'AVS sont celles qui sont le plus suivies. Toutefois un certain nombre de bénéficiaires sont en emploi, mais n'arrivent pas à boucler leur mois. Ils sont tous titulaires au moins d'un permis de séjour valable.

Le service des affaires sociales présente ensuite le pôle de l'action sociale communautaire ainsi que tous les autres pôles du service. Un-e commissaire s'interroge sur les conditions d'emploi jeunes et le taux de fréquentation de l'épicerie solidaire. Il lui est répondu que l'âge médian est à 18,5 ans, toutefois avec le prolongement de suivi au-delà de 25 ans dans certains cas. En ce qui concerne l'épicerie solidaire, il est indiqué que près de 100 familles le fréquentent chaque semaine, soit 300 personnes bénéficiaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

Le constat de ces dernières années est la baisse des denrées et ce malgré l'enveloppe budgétaire passée de Fr.85'000.-- en 2024 à Fr.100'000.-- en 2025. Sur la question de la coordination de quartier évoquée par un-e commissaire, le souhait du service d'accroître le nombre à 7 a été confirmé par le service des affaires sociales, précisant que ce rôle sert à faire le lien entre l'administration et les habitants, mais aussi à animer la vie collective, à stimuler la participation citoyenne, et à coordonner les partenaires d'un territoire donné.

c) Nomination des représentant-es du Conseil municipal pour les centres de loisirs de la commune

- La candidature de Mme ÉQUEY pour la maison de quartier Sous l'Étoile est approuvée à l'unanimité.
- La candidature de M. VERGAIN pour la Villa Tacchini est approuvée à l'unanimité.
- La candidature de Mme DELFIM pour le Terrain d'aventure Lancy-Voirets est approuvée à l'unanimité
- La candidature de Mme CHOBAZ le Terrain d'aventure du Petit-Lancy est approuvée à l'unanimité.
- La candidature pour la maison de quartier du Plateau de Mme MACHADO COSTA est approuvée à l'unanimité.

Concernant les contrats de quartier :

- Pour la Chapelle, la candidature de Mme ABDEL-LATIF est approuvée à l'unanimité.
- Pour Palettes-Bachet, la candidature de M. KOUAME est approuvée à l'unanimité.
- Pour Mouilles-Caroline, la candidature de M. FARIS est approuvée à l'unanimité.

d) Divers

Un-e commissaire a relevé des inquiétudes de la maison de quartier Sous l'Etoile concernant la possible suppression d'un poste de 100% octroyé par la Ville de Lancy à cette association, ce qui aurait pour effet la réduction de l'offre d'activités. Cette structure a formulé son souhait de venir présenter à la commission ses activités. Le-la commissaire a soulevé la nécessité de cette structure d'étoffer de 10% le poste de secrétaire. La Conseillère administrative a demandé au Conseil municipal de laisser l'administration gérer l'allocation des ressources, tout en précisant que les maisons de quartier restent libres de plaider leur cause devant les élus si elles le souhaitent.

Un-e autre commissaire se présentant comme représentant de maison de quartier a trouvé légitime le propos de sa préopinante concernant la remontée des préoccupations des maisons de quartier qui reste l'une des prérogatives des représentants de MQ. Par la suite, le représentant du service des affaires sociales a fait mention que les discussions sont en cours afin de trouver un compromis

8) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 11 JUIN 2025 – RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

L'UDC propose M. Philippe PERRENOUD à la présidence, élu par acclamation.

Le PLR propose Mme Leila KHATCHATORIAN à la vice-présidence, élue par acclamation

b) Présentation du service de la sécurité

Mme GACHET et M. OLIVEIRA (qui dirige et organise ce service depuis sa création il y a un an) nous présentent le SSECU. Il y a cinq ans, la police municipale et le service de protection à la population, incluant la protection civile, la sécurité au travail pour les collaborateurs et la gestion du groupe de sécurité de Lancy (GSL) étaient réunis.

Après deux audits, la police municipale sera centralisée à la Maison de la sécurité, avec un guichet centralisé.

Les anciens locaux de la police municipale pourraient être réaffectés à un projet socioculturel pour le Petit-Lancy, tandis que le BAM pourrait accueillir des bureaux administratifs.

Concernant les missions :

- Précisons que la sécurité des bâtiments, des infrastructures et de l'aménagement (comme des obstacles pour les cyclistes), ainsi que la protection des personnes ne font plus partie du service.
- La mission est donc désormais dédiée à la sécurité publique, à la lutte contre les sinistres, à la protection et à l'assistance.
- Actuellement, le service gère également l'économat (les consommables uniquement) de l'administration qui serait rattaché par la suite à un autre service.

Concernant l'organisation :

Le service est composé d'un chef de service et d'un adjoint (supervisant l'équipe du secrétariat). Cette nouvelle organisation a permis de réunir le personnel administratif, auparavant dispatché.

Dans cette nouvelle organisation, un pôle "police municipale" a été créé, séparé des activités annexes comme le stationnement, les patrouilleuses scolaires et l'administration. Le service compte également un pôle "domaine public" qui regroupe les patrouilleuses scolaires, les contrôleurs du stationnement, un gestionnaire du domaine public chargé des autorisations dans le cadre de manifestations, des terrasses, de l'affichage, etc.

Le secrétariat se compose de 2 secrétaires et 3 employés administratifs (2567 visites, 2652 courriels, 329 autorisations délivrées (manifestations, terrasses, affichages, etc.) statistiques de 2024).

La police municipale se compose de 4 policières et 12 policiers municipaux plus 2 agents qui termineront leur formation au 30 juin (20 au budget, une augmentation d'effectif étant prévue) (dont 3'246 réquisitions, 2'158 interventions supplémentaires, 40 affaires pénales (la police municipale a la compétence de faire certaines interventions), 354 rapports (contravention / renseignement), 6'893 amendes d'ordre (procédure simplifiée de la contravention).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

Le stationnement se compose de 5 contrôleurs du stationnement (dont 18'538 amendes d'ordre, 1'680 commandements de payer (décharge du Canton depuis 2023 qui donne la compétence aux communes d'effectuer les notifications). Cette équipe a été internalisée à l'administration en 2023 (auparavant, la Fondation des parkings s'en occupait). La Commune perçoit une rémunération de Fr. 50.-- par acte.

Les patrouilleuses scolaires se composent de 21 patrouilleuses et 1 patrouilleur scolaires (sur 21 passages-piétons, 2h45 de présence journalière). La suppléance est assurée par les agents du stationnement et de la police municipale.

La protection civile se compose de 1 Commandant et 1 adjoint, 180-200 miliciens (une Organisation régionale (Lancy-Onex), dont les statuts ont été votés au Conseil municipal, avec 5 constructions).

Précisons que les miliciens sont soumis à l'obligation de servir, ont des missions de sauvetage et de protection de la population, d'assistance de personnes en quête de protection, de soutien aux organes de conduite et aux organisations partenaires et de protection de biens culturels. La PC gère 5 constructions prêtes à l'emploi, à la différence des abris publics qui sont souvent des caves, et donc difficilement mobilisables dans une situation d'urgence.

Il est précisé que la protection civile est une organisation de 2^{ème} échelon (jamais dans l'urgence mais en renfort).

Les sapeurs-pompiers volontaires se composent de 10 sapeuses et 47 sapeurs-pompiers volontaires, 30 gardes de préservation (102 interventions, 70 exercices).

Précisons que les Samaritains et Sauveteurs auxiliaires sont des associations indépendantes mais membres du Groupement de sécurité de Lancy, et ne relèvent pas de l'administration communale. Leur mention sur le site internet sera corrigé.

Les enjeux de sécurité sont analysés et étudiés, (dont les sources proviennent de Diagnostic local de sécurité (GE), Politique criminelle commune (GE), Statistique policière de la criminalité (GE) et Délinquance juvénile en Suisse (HETS FR)).

Les thématiques de sécurité communale résultent d'un questionnaire du Diagnostic local de sécurité adressé à un échantillon représentatif de la population. Les réponses ont permis de dégager les principales préoccupations des habitants :

- comme les trottinettes électriques sur les trottoirs (engins non homologués, conduite par des mineurs sans permis, ...)
- Drogues sur les espaces publics (Statistiques stables au niveau cantonal et en baisse à Lancy, phénomène de crack en Ville de Genève (plan crack cantonal), ...)
- Harcèlement de rue et peur d'une agression (Majoritairement les femmes de 15-34 ans, lieux signalés comme "non rassurants" – arrêts transports publics et parkings, ...)

Un partenariat avec la Ville de Genève a été mis en place (les agents ont été formés par la LAVI). Précisons que la pose de caméras dans les gares dépend de la Confédération, tandis que les parkings communaux sont filmés pour appuyer d'éventuelles enquêtes. Aucune statistique ne montre davantage d'infractions, mais le sentiment de sécurité peut être amélioré par aménagements, éclairage et activités à proximité.

Cinq communes ou villes financent ce diagnostic, et la Ville de Lancy le réalise tous les 3 ans.

- Délinquance juvénile (statistiques stables pour le canton et Lancy, majoritairement vol, port d'arme, vandalisme et bagarre, pas d'augmentation des lésions corporelles et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

d'évènements, mais plus de violence et de lésions plus graves, forte activité sur internet (réseaux sociaux) qui donne lieu à une forme d'imprévisibilité plus difficile à prévenir.

Un groupe de travail a été créé réunissant Lancy, d'autres communes, la FASe et le Canton pour prévenir la délinquance juvénile.

Des bruits nocturnes récurrents à Lancy sud sont liés à des pétards et feux d'artifice, sont souvent utilisés par des jeunes pour nuisance (et non pas comme la rumeur le prétant par des dealers). Les auteurs sont difficiles à identifier, le phénomène persiste depuis plusieurs années à l'échelle cantonale, et les interventions sont compliquées par la diffusion tardive sur les réseaux sociaux.

- Catastrophes naturelles et sécurité des ressources (Places protégées et logements d'urgence, Lieux d'accueil (eau, électricité, etc.))

Un protocole communal est nécessaire, car le système cantonal ORCA n'intervient qu'en urgence majeure, limitant la réaction face à des événements locaux.

- Infractions contre le patrimoine (Dommages à la propriété, vols de véhicules avec une hausse pour le canton et la ville de Lancy)

Les dommages à la propriété et aux véhicules ont augmenté de 10 %, avec une forte hausse du vol de vélos et des vols à l'arrachée, sans zone particulière identifiée à Lancy.

- Sécurité événementielle (Plus de manifestations demandant des ressources policières, Concepts de sécurité pour la commune)

La hausse de fréquentation des manifestations, comme la Fête des écoles et le 1^{er} Août, a conduit à former du personnel en sécurité événementielle et à renforcer les moyens (ambulance, ressources policières) pour protéger le public et assurer un service sanitaire.

- Densification des quartiers (Approches plurielles des professionnels, implication des acteurs du quartier, coordination des moyens)

La sécurité dans certains quartiers denses repose sur des actions sociales, via coordinateurs de quartier et travailleurs sociaux, pour favoriser cohésion et bonnes relations, tout en respectant la confidentialité.

- Recrutement et formation :

Il y a actuellement 4 postes ouverts : il y a donc une pénurie d'APM (due à un recrutement long malgré une formation locale plus courte et adaptée des conditions de travail peu attractives et variables selon les communes) et donc les actions sont priorisées

Lancy forme ses APM mais perd parfois ses effectifs au profit d'autres communes.

La police organise des journées d'information et de prévention (Journée de la Police, stands à la Cité des Métiers et la journée des métiers de secours à Palexpo et dans les centres commerciaux,...). Une collaboration avec le Canton est jugée nécessaire pour un modèle plus efficace et transparent pour les candidats.

Les 60 jours de formation n'impliquerait qu'une faible mobilisation par commune, pourraient être remplacés par un PowerPoint, mais Mme Gachet souligne que la population visée diffère de celle de l'armée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

Il est proposé d'élargir l'accès à la formation de policier, mais les conditions relèvent du Canton (la procédure devrait être revue).

La difficulté de La mobilisation des personnes surchargées est difficile : la pénurie d'APM imposant de nouvelles actions plus efficaces que celles actuellement menées.

Le métier, comme la police cantonale, manquerait d'attractivité, notamment d'un manque de reconnaissance du corps de police.

Concernant les enjeux de compétence cantonale :

- Les enjeux à responsabilité cantonale (délinquance économique, traite des êtres humains et l'exploitation de la force de travail, infractions à l'intégrité sexuelle, cybercriminalité (lutte contre la désinformation)

Les communes jouent un rôle limité (principalement en aidant la police municipale à lutter contre la désinformation via leur service de communication)

- Les Incivilités (54% des interventions de la commune concernent des véhicules gênants, du bruit, des encombrants et des chiens détachés)

Concernant les Activités en cours :

La Maison de la sécurité

- Centralisera tous les corps sécuritaires
- Mutualisera les espaces pour mieux (plus) les exploiter (dont un local dédié à l'accueil des victimes)
- Permettra une gestion sécurisée des pièces à conviction
- Permettra l'échange actif et transversal entre les différents corps
- Accueillera la population
- Réservera un espace privilégié pour la prise en charge des victimes

Le contrat local de sécurité (entre le canton et la ville de Lancy)

- Prise en charge du harcèlement de rue et accueil des victimes (en offrant un accompagnement optimal et en présentiel)
- Couverture horaire jusqu'à minuit tous les soirs du lundi au samedi (au lieu de 18h)

Même s'il y aura une surcharge possible avec ces horaires prolongés, le modèle de la patrouille intercommunale (Lancy-Onex) est efficace.

- Nouveaux espaces de coordination canton-commune (échange de renseignement que ce soit sur la vente de stupéfiant, entre autres...)

Porte Sud

- Des démarches auprès du SABRA et de la PCTN (des instances cantonales)
- Mise à jour du règlement communal (dont une seule autorisation musicale par mois soit délivrée avec une limitation d'horaire)
- Actions de la police municipale (réduction des nuisances des activités de Porte Sud)

Des dispositifs routiers envisagés (restriction de la circulation à certains axes lancéens pour réduire les nuisances sonores générées par certains véhicules sur la route des Jeunes, ou autres incivilités routières).

Optimiser la présence policière

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

- Déploiement de postes de police mobiles par des fourgons (avec tout l'équipement informatique nécessaire, comme un bureau mobile)

Expérience faite de Genève, un fourgon entièrement équipé demeure plus polyvalent et plus facile à gérer sur le plan logistique que des remorques ou caravanes économiques).

- Renforcement de la présence en soirée
- Développer des dispositifs de prévention
- Routière en lien avec le DLS (mobilité douce)
- Écoles (délinquance juvénile)
- Loi sur les chiens (chiens non attachés, déjections canines non ramassées, ...)

Renforcer le travail de partenariat

- Conventions (SAUX, SAMA)

Valoriser et formaliser les partenariats avec les Sauveteurs auxiliaires et les Samaritains, en élargissant leurs contributions (gestion de petits tronçons routiers autour du Stade de Genève lors des matchs, ...)

- Association de médiation de voisinage (conflits de voisinage)

En ce qui concerne la gestion des conflits de voisinage, la police municipale est limitée par le règlement sur la tranquillité publique et souhaite collaborer avec une association et le service social.

- CICO : La cellule d'information et de coordination dans les quartiers sera optimisée (rassemblement des acteurs publics et privés pour identifier les difficultés et collaborer sur un modèle répondant aux doléances de quartier).

Lutter contre le bruit

- Les actions contre les nuisances sonores et routières se concentrent sur Porte Sud (installation de radars, destinés à sensibiliser les usagers à leur conduite)
- Sensibilisation routière

c) Divers

=====

Au vu de l'heure, le Président suggère de clore la séance et de reprendre les éventuels divers lors de la prochaine séance prévue le 29 septembre.

9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 12 JUIN 2025 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN

a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

Le groupe socialiste propose Mme RUERAT à la Présidence, élue par acclamation. Le groupe MCG propose Mme BEUN à la Vice-présidence, élue par acclamation.

b) Tour Caroll – projet adapté

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

La bienvenue est souhaitée aux participants : Mme Volciane BOISSON et M. Jacques BENE de la FER, M. Robin GAY de Favre&Guth.

Mme NAHORY rappelle quel le projet de la Tour Caroll, initié en 2016 et discuté jusqu'en 2018 avec les autorités et partenaires, visait une approche globale incluant la tour Saint-Marc. En 2021, un projet final prévoyait une tour de 16 étages avec crèche. En 2023, la crèche a été supprimée à la demande des instances locales pour préserver une zone de pleine terre.

Une nouvelle version du projet (l'îlot étant repensé dans son ensemble) de la Tour Caroll nous est présentée par M. GAY, qui nous présente aussi le bureau Favre&Guth et nous donne un bref historique du tissu urbain (l'urbanisme classique du XX^e siècle d'après-guerre) notamment par le plan Honegger :

- Le projet reprend la logique "industrielle" des frères Honegger (qui ont construit 1'000 logements dans le canton) des barres d'immeubles, de grands vides paysagers et une organisation rigoureuse (l'îlot de la Cité-Caroll en est un exemple)
- La Tour Caroll (15 étages et 7'300 m² de surfaces de logements) sera moins haute que celle de la Paroisse Saint-Marc
- Au niveau du PDCom, le projet s'inscrit dans un quartier en mutation et redynamisation du cœur du quartier (soit une zone spécifique de la Cité-Caroll d'une surface de 2'000 m²)
- La Tour Caroll remplacera un ancien parking et sera intégrée au centre commercial
- L'îlot et le centre commercial seront revitalisés grâce à un parc réaménagé, des rez-de-chaussée ouverts et des commerces (ouverts vers l'extérieur) en pied de tour
- Le parking souterrain sera rénové et adapté pour permettre des plantations durables
- Le parking, les caves, les abris et les locaux vélos seront déplacés en sous-sol
- Des places vélos seront créées
- Le sous-sol sera donc intégré au centre commercial pour libérer l'espace
- Les surfaces existantes et l'accès pour les livraisons seront maintenus
- Aucune place de stationnement extérieure ne sera conservée, mais des places souterraines, éventuellement pour visiteurs, seront créées (restaurant, dentiste, ...)
- Aucune nouvelle place de stationnement ne sera créée pour les futurs habitants de la tour
- La toiture sera végétalisée, le parc (en pleine terre) descendra jusqu'à la rue, des arbres seront rajoutés (le grand arbre du garage Caroll ne pourra être conservé) avec des aires de jeux et des zones ombragées
- Il y aura donc 900 m² de pleine terre
- Le Fonds intercommunal d'équipement devra être sollicité par Lancy pour tout réaménagement lié à la mobilité douce (l'insertion d'un axe de mobilité douce)
- Il y aura donc favorisation des mobilités douces et amélioration de l'accessibilité
- Aucune surface commerciale ne sera perdue
- Le promoteur pourrait financer les voiries, bien que le projet se situe sur le domaine public communal.
- Le TAPL n'est pas concerné
- La transformation du Bois-de-la-Chapelle en rue jardin est un projet communal distinct, prévu plus tard.

M. BENE, de la FER (avec Mme BOISSON et représentant des deux propriétaires), défend la qualité du projet et souligne la nécessité de requalifier les rez-de-chaussée pour améliorer l'esthétique et l'attractivité du centre Caroll.

Concernant les demandes de la motion de 2024 :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

- L'augmentation de la surface en pleine terre a été prise en compte
- L'accès au logement pour les Lancéens ne posera pas de difficulté, les logements prévus étant suffisants pour répondre à la demande de la FER et de la commune.
- Les commerces de proximité seront favorisés et selon leurs besoins, et les décisions seront prises en coordination avec la Commune, la FER voulant créer un quartier vivant en concertation avec celle-ci
- La relocalisation des anciens commerçants : certains commerçants ont quitté le centre Caroll avec indemnisation, mais deux restent sans solution, dont le garage Caroll qui refuse toute proposition. Seuls les commerces jugés non viables ont vu leur bail résilié.

Concernant les diverses questions et remarques :

Le dossier étant complexe, il aurait été fort agréable de recevoir la présentation auparavant.

Les commerces du rez inférieur (le vétérinaire, la blanchisserie et le garage Caroll) seront supprimés afin d'améliorer l'espace entre les deux immeubles. Certains de ces commerces, essentiels et uniques dans le quartier, font l'objet de négociations pour prolonger leurs baux, tandis que d'autres ont été résiliés et que des solutions ont déjà été trouvées pour plusieurs d'entre eux.

La pharmacie, le restaurant, le centre dentaire et le tabac resteront, tandis que le sort des autres dépendra du futur aménagement du centre.

Concernant les transporteurs de personnes en mobilité réduite, le fait qu'il n'y aura plus de parking spécialement en bas du Centre : l'accès sera très compliqué, ce qui est fort dommage ! Ce sujet devra être mené avec la Commune.

L'objectif est d'inviter les personnes (prioritairement d'habitants du quartier) qui se rendent dans ces espaces, à recourir à la mobilité douce.

Le parking est entièrement occupé à 100%. Des baux mensuels permettront de libérer 50 places pour la future tour, évitant la création d'emplacements en sous-sol. Ratio prévu : 0,7 place par logement.

Précisons que la pleine terre désigne la profondeur qui s'étend de la surface jusqu'au noyau. Enfin, la qualité du projet est saluée car le celui-ci est conforme et de qualité. L'aménagement des abords pour plus de sécurité et de convivialité sont suggérés.

c) Présentation du service de l'aménagement du territoire

Mmes BOGENMANN, NAHORY et CANELLI nous présentent le SAT et ses missions notamment en urbanisme, espace public et mobilité :

- Les membres de la commission ont reçu le PDCom adopté en 2023 avec ses annexes, ainsi que des cartes et un lexique d'urbanisme
- Contrairement aux autres cantons, à Genève l'aménagement du territoire est principalement géré par l'État, les communes jouant un rôle d'orientation.
- La cartographie des zones d'affectation guide le SAT en définissant pour chaque zone les règles d'aménagement et types de construction, notamment la hauteur des bâtiments. À Lancy, les zones en développement 3, destinées à la construction de logements, sont prioritaires pour la densification des nouveaux quartiers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

La majorité des PLQ se situent précisément dans ces zones. Certaines zones sont dédiées uniquement à l'industrie et à l'artisanat.

Lancy dispose donc de nombreux terrains communaux et mène une politique foncière active. La carte des projets nous est présentée (les projets privés soumis à concours, où la commune joue un rôle clé (qui collabore aux cahiers des charges et participe systématiquement aux jurys de concours, avec souvent des représentants municipaux et parfois un membre du SAT en observateur)).

- Il est précisé que le SAT intervient dans ces projets hors plans directeurs, qui nécessitent une dérogation approuvée en transparence par le Conseil administratif et communiquée à la commission et au Conseil municipal. De plus, plusieurs projets sont en cours ou à venir, comme les PLQ de Surville, Bac-Maisonnette, Ancien-Puits, Chapelle-Gui, Boucle des Palettes et des zones du Projet Praille-Acacias-Vernets
- le PLQ de Pont-Rouge est comparé à l'étude non contraignante du Masterplan des Marbriers pour repenser le quartier
- Précisons que le Masterplan a été élaboré via un processus participatif, recueillant le diagnostic des habitants pour mieux comprendre les besoins réels du quartier, malgré sa construction avancée.

En effet, tout projet de quartier implique plusieurs processus participatifs sur plusieurs années, durant lesquels le SAT consulte régulièrement les habitants pour intégrer leur expertise (dont le concours de la patinoire du Trèfle-Blanc, la conversion de bureaux en logements sur la route du Pont Butin).

Les démarches participatives ciblent soit un groupe précis d'habitants, soit l'ensemble de la population via des questionnaires, selon les projets.

Il est également précisé que :

- Le canton décide des autorisations de construire, parfois contre l'avis du SAT, qui veille toutefois à rester en bonne collaboration avec lui
- Et que la plupart des questions patrimoniales sont traitées par l'urbanisme et non par le service des travaux.

Concernant les questions et remarques

Le SAT est remercié pour sa présentation complète et utile et l'accent mis sur la démarche participative et le diagnostic est particulièrement apprécié.

Il est soulevé que la voie verte du Masterplan des Marbriers suscitant beaucoup de mécontentement (chez les habitants) n'a pas fait l'objet d'une démarche participative, car ce projet, ne relève pas de la compétence du SAT mais du canton et de plusieurs communes.

M. BONFANTI a participé au concours de la voie verte, soulignant l'attention portée à la sécurité et à la cohabitation piétons/vélos. Il évoque une nouvelle loi dès juillet visant à limiter la vitesse des véhicules sur ce trajet.

d) Divers

=====

Pas de divers

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

10) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE137-2025 relative aux proches aidants

M. DAHER : La question écrite est reportée au mois prochain.

POINTS FINAUX

11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. VOGEL : Comme on a une séance extrêmement courte, je me suis dit qu'on pouvait poser une question un peu longue. Il s'agit d'une question de groupe que je vais poser en tant qu'individu. C'est une question écrite, puisque j'ai des fois la mémoire un peu comme une passoire, donc il vaut mieux la poser sur le papier.

Je vais vous la lire.

L'objet est une question écrite qui concerne le suivi de la résolution qu'on avait adoptée sur la situation à Gaza dans ce Conseil municipal le 12 septembre 2024.

Le 27 mai passé, le quotidien israélien de droite, Yediot Aharonot, écrivait que, depuis le début de la guerre, plus de 16'500 enfants de la bande de Gaza ont été tués à la suite de frappes israéliennes sans compter les enfants morts de malnutrition, certains ayant moins de un an ; des milliers d'entre eux ayant moins de 5 ans. Il se demandait : qu'ont-ils à voir avec le Hamas ? Pourquoi ce sort atroce ?

Haaretz, le quotidien israélien de centre-gauche, affirmait quant à lui : « Il est devenu impossible de comprendre et encore moins de justifier ce qu'Israël est en train de faire dans la bande de Gaza. Ce n'est rien moins qu'une campagne de vengeance devenue totalement hors de contrôle. Poursuivie pour des motifs politiques, elle ne sert plus aucun objectif militaire ou diplomatique. Il faut que l'opinion publique se réveille. Elle doit s'insurger pour réclamer que la guerre cesse et exiger la fin de ce massacre inimaginable de civils, dont des enfants, que ce soit par la famine délibérée ou par les bombardements de l'armée de l'air ».

Ce sont donc des journaux, des quotidiens israéliens que je cite.

Il y a quelques jours, ce même journal écrivait encore : « Comment peut-on justifier des bombardements répétés sur un hôpital ? Alors que le système de santé de Gaza est au bord de la rupture, que la bande de Gaza traverse une crise humanitaire sans précédent et que ses habitants meurent de faim sous les yeux du monde entier ? ».

Il n'est donc pas erroné que certains, si ce n'est la plupart d'entre nous, partagent la douleur et le sentiment d'injustice subi par les victimes de ce conflit de plus en plus indicible. Pourtant, il y a une année, notre Conseil municipal s'était déjà exprimé et avait accepté à une large majorité une résolution intitulée « Stop au massacre à Gaza ! ».

Cette résolution, comme les lettres répétées d'éminents intellectuels et diplomates suisses, demandait d'interpeller les autorités cantonales et fédérales quant à la situation dramatique à Gaza. Des voix de plus en plus nombreuses, au niveau mondial comme local, soulignent jour après jour l'ampleur de ce drame et appellent au respect du droit international, à la protection

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

des civils et, *in fine*, à la paix. Pas plus tard que le 30 août, un collectif de 70 anciens diplomates suisses s'insurgeait du silence et de la passivité de la Suisse officielle.

NOMBREUSES ET NOMBREUX SONT ÉGALEMENT LES LANCÉEN.NE.S QUI EXPRIMENT LEURS INQUIÉTUDES ET DEMANDENT À LEURS ÉLU.E.S DE QUELLE MANIÈRE, MÊME DE FAÇON SYMBOLIQUE, LA VILLE DE LANCY VA RÉAFFIRMER SON ATTACHEMENT À LA PAIX ET AU RESPECT DES DROITS HUMAINS. EN TANT QU'INSTITUTION DÉMOCRATIQUE ET MALGRÉ TOUTE LA MODESTIE DE NOTRE CONSEIL FACE À DES QUESTIONS DE GÉOPOLITIQUE, IL EST DE NOTRE DEVOIR D'ÉLUS DE NE PAS RESTER SILENCIEUX FACE AUX TERRIBLES SOUFFRANCES QUE SUBISSENT LES POPULATIONS CIVILES VICTIMES DE CE CONFLIT. LE DÉSASTRE À GAZA SE POURSUIT ET, POUR FAIRE SUITE À LA RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR NOTRE CONSEIL LE 12 SEPTEMBRE 2024, NOUS VOUDRIONS CONNAÎTRE LES ÉLÉMENTS SUIVANT :

- Le Conseil d'Etat a répondu au Conseil municipal le 16 octobre 2024. Qu'en est-il du Conseil fédéral qui, lui, a la compétence de positionner notre pays sur la situation au Proche-Orient ? Le Conseil administratif a-t-il reçu une réponse de celui-ci ?
- À notre connaissance, le Conseil fédéral reste étonnamment réticent à condamner les violations du droit international humanitaire et les conventions de Genève. Comment le Conseil administratif envisage-t-il de relancer les autorités cantonales et fédérales sur ce point ?
- Le Conseil administratif prévoit-il d'autres moyens pour exprimer à nouveau, et peut-être publiquement, le positionnement pris par la Ville de Lancy ? Comme l'a exprimé Élie Barnavi, ancien ambassadeur d'Israël en France, si on n'arrête pas le gouvernement israélien aujourd'hui, on se sera rendu coupable d'un crime contre l'humanité massif, ce que certainement aucun habitant de Lancy ne souhaite.

Nous remercions par avance le Conseil administratif de ses réponses et de tous les efforts déployés pour contribuer à la promotion de la paix et à la résolution de nombreux conflits qui ensanglantent le monde. Cette question est posée en mon nom, mais aussi avec le groupe des Verts, bien sûr, et le Parti socialiste.

Mme EQUEY : J'ai une question écrite à Madame Salima Moyard.

Madame la Conseillère administrative,

Les maisons de quartier et les terrains d'aventure constituent des espaces importants pour la vie sociale, le développement communautaire et les activités socioculturelles, en particulier pour les enfants, les jeunes et les familles.

Dans ce cadre, je souhaiterais connaître la vision politique actuelle du Conseil administratif concernant le rôle et l'avenir des maisons de quartier et des terrains d'aventure dans la commune. Quels sont les axes ou priorités envisagés à moyen et long terme dans ce domaine ? Quelle est la vision quant à la gestion d'identité et leur dotation en poste ? Nous vous remercions de l'attention portée à cette question.

M. PERRENOUD : J'ai une question écrite relative à l'objet suivant : « Fréquence et transmission des rapports d'intervention de la police municipale ».

En préambule, la sécurité sur le territoire communal représente un enjeu fondamental pour nos résidents ainsi que pour l'ensemble des activités et projets menés dans la commune. Elle constitue un socle indispensable à toute politique publique cohérente et concerne transversalement plusieurs commissions municipales. Il paraît dès lors essentiel que les représentants élus puissent disposer d'informations claires, régulières et actualisées sur les interventions de la police municipale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

Dans cette optique, nous nous permettons d'adresser à Monsieur le Président du Conseil municipal, au Conseil administratif, ainsi qu'à Monsieur le Maire, les questions suivantes :

1. *À quelle fréquence ces rapports d'intervention à la police municipale sont-ils transmis au Conseil administratif et/ou au Maire ?*
2. *Est-il envisageable que le contenu de ces rapports d'intervention, ou tout au moins un résumé synthétique précis, soit communiqué au Conseil Municipal, ou à défaut, à la commission municipale en charge des questions de sécurité ?*
1. *Il nous a été rapporté, tant par des agents de sécurité, que par des usagers et des gardiens de bain (et cela, en plus de nos propres observations sur le terrain), que plusieurs incidents auraient eu lieu à la piscine du Grand-Lancy. Ces faits concernaient notamment des comportements relevant d'incivilités graves tels que le voyeurisme, des attouchements, des insultes, des comportements dangereux, voire des agressions. Nous souhaiterions à ce titre obtenir des informations précises sur la nature et l'ampleur de ces évènements. Des interventions policières ont-elles été nécessaires, et le cas échéant, quelles suites ont été données à ces incidents ?*

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions pour l'attention portée à cette demande.

M. DEROBERT : J'ai aussi une question écrite et ensuite une proposition.

La question écrite est la suivante :

Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives,

Comme chaque début de législature, nous souhaiterions obtenir la liste des organes, commissions et fondations dans lesquels vous êtes membres en tant que représentants de la Ville de Lancy au nom du Conseil administratif.

Nous aimerais également savoir quels montants de jetons de présence seront ou ont été perçus dans ces différentes instances, ainsi que la confirmation que ces jetons sont bien reversés à la commune. Je vous remercie d'avance pour votre réponse complète.

Une proposition un peu plus légère, le Chapel Festival est prévu le jeudi, le vendredi et le samedi du Jeûne Genevois. Il s'agit d'un festival subventionné par la commune auquel vous êtes toutes et tous les bienvenu.e.s.

Mme DELFIM : Voilà une question écrite relative à l'objet suivant : « Communiqué de presse du 7 juillet 2025 du Conseil administratif de la Ville de Lancy ».

En préambule, nous avons récemment pris connaissance d'un communiqué émanant du Conseil administratif réagissant publiquement à l'annulation par une majorité du Conseil municipal d'une décision initialement prise par l'exécutif.

Ce texte, au-delà de sa forme officielle, laisse transparaître une certaine frustration politique. Il traduit une gêne manifeste face à une décision pourtant prise dans le cadre démocratique le plus élémentaire, à savoir un vote majoritaire du pouvoir délibérant, expression même de la volonté populaire.

Il est naturel en démocratie que des orientations prises par l'exécutif puissent être amendées, modifiées ou même annulées par le législatif, lorsque celui-ci en détient les moyens et la légitimité. Cette mécanique institutionnelle est saine, garante de l'équilibre des pouvoirs et ne

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

devrait en aucun cas être interprétée comme un affront personnel ou partisan. Or, le ton et le contenu de ce communiqué laissent planer plusieurs interrogations. Questions :

1. *Est-il habituel ou approprié qu'un Conseil administratif publie un communiqué de presse lorsque l'une de ses décisions est démocratiquement révoquée par le Conseil municipal, conformément aux règles institutionnelles ?*
2. *Ce type de communication relève-t-il d'une volonté d'informer objectivement le public ou s'apparente-t-il à une forme de représailles politiques symboliques, voire de bizutage à l'égard des partis de droite, devenus majoritaires, qui n'ont pas soutenu l'idée initiale ?*
3. *Enfin, peut-on y voir une manière subtile de signaler au public le basculement de la majorité du Conseil municipal vers une orientation plus à droite ? Ce qui, dans ce cas, a le mérite d'être noté officiellement et nous vous remercions de l'avoir si clairement acté.*

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions pour l'attention portée à cette demande (Union Démocratique du Centre, UDC Lancy).

M. FARIS : J'ai deux questions écrites. Est-ce que je dois aussi les lire comme tout le monde ou est-ce que je peux tout simplement les transmettre avec les thèmes ?

M. DAHER : Vous n'êtes pas obligé de les lire.

M. FARIS : Je donne juste les thèmes qui sont le terrain multisports de l'école du Plateau et la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école pour Monsieur Bonfanti. Les questions sont déjà transmises à Madame Crisafulli.

M. YILMAZ : J'aurais une question orale concernant la situation au square Clair-Matin. Il semblerait que la présence d'enfants jouant dans le parc en fin de journée autour de 17h00-20h00 pose des problèmes aux riverains et suscite régulièrement l'intervention de la police municipale. L'intervention se fait majoritairement dans les heures dites "raisonnables". Je souhaitais savoir comment la Ville de Lancy envisageait de concilier, d'une part, le droit des enfants de jouer dans le parc, et, d'autre part, la tranquillité légitime des habitants.

M. GAMBERONI : J'ai été interpellé par plusieurs personnes concernant la couverture du terrain de basket et de football à l'école de la Caroline. En effet, ces terrains ont été couverts pour mettre nos enfants à l'abri, mais apparemment, on n'a pas pensé qu'on jouait au football et au basket avec des ballons. Comme ces couverts ont été faits et ont été mis à l'horizontal, parallèlement au sol, les ballons vont 5 mètres au-dessus se nichent dans les filets. Donc les parents et les enfants sont un petit peu déçus de ce fait. Pourquoi a-t-on mis des filets alors que 50 mètres en dessous il y a la pataugeoire et des toiles triangulaires qui sont mises en biais sur le gazon où personne ne joue ? C'est une question qui peut se poser. Étant parent d'un enfant qui est à l'école de la Caroline, je vois tous les matins des enfants qui sont en train de jeter leur cartable pour essayer de faire descendre leurs ballons, des pleurs et cela raccourcit les récréations. Apparemment, les ingénieurs qui ont pensé à cela n'ont pas pensé que les ballons pouvaient se mettre dessus. Cela fera l'objet d'une prochaine question écrite, parce que des parents vont m'envoyer des mails de façon à ce qu'on puisse trouver une solution à ce problème.

M. BROTO : C'est une question écrite « Demande d'accès aux dossiers de naturalisation accordées en 2024 dans la commune de Lancy ». Je vais lire la question telle qu'elle a été écrite, même si après coup, j'ai fait des recherches et vu que Lancy a une situation un petit peu particulière au niveau des processus de naturalisation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

La naturalisation communale constitue une étape décisive dans l'accès à la nationalité suisse. Elle engage directement la commune, non seulement sur le plan administratif, mais aussi symboliquement dans l'intégration de nouveaux citoyens au sein de la collectivité locale.

À Lancy comme dans les autres communes, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les demandes de naturalisation après examen des conditions posées par les droits fédéral, cantonal et communal. Ces conditions incluent, entre autres, une intégration réussie, une bonne connaissance de la langue française, une participation à la vie locale et le respect de l'ordre juridique suisse. Or, de nombreux citoyens s'interrogent sur la rigueur avec laquelle ces critères sont vérifiés dans la pratique. Dans un souci de transparence démocratique et sans mettre en cause les décisions prises, il paraît légitime que les nouveaux membres du Conseil municipal puissent exercer leur droit de regard sur des dossiers des personnes naturalisées par la commune en 2024 afin d'évaluer si les exigences prévues ont été dûment respectées.

Dans ce contexte et dans le respect des règles applicables à la protection des données personnelles, je vous prie de bien vouloir nous faire savoir s'il est possible de consulter (sous forme anonymisée pour les noms si nécessaire) les dossiers ou extraits pertinents relatifs aux naturalisations accordées par la commune de Lancy durant l'année 2024, afin de nous permettre d'apprécier au mieux la conformité des procédures et des décisions aux exigences légales.

M. DAHER : Une simple information. Comme vous le savez, vous avez reçu l'information que du 10 au 11 octobre, nous aurons le plaisir de faire la sortie du Conseil municipal. Pour celles et ceux qui n'auraient pas répondu, l'ultime délai est jusqu'à ce soir 21h30, sans quoi, malheureusement, on ne pourra pas vous accepter.

Mme GACHET : Comme il y a eu une question orale, je me permets quand même d'y répondre puisqu'elle m'était adressée, concernant ce qui se passe à Clair-Matin. Au niveau de la police municipale, du service social et des travailleurs sociaux hors mur, cela fait 3-4 ans que l'on travaille sur l'identification de certains quartiers où il pourrait y avoir des problèmes pour pouvoir faire un travail de proximité avec l'ensemble de ces services. Clair-Matin fait partie d'un quartier à risque en termes de nuisances sonores. Il y a eu à une époque des phénomènes de bandes qui venaient avec un regroupement assez important de bagarres. Grâce à tout ce travail, cela s'est atténué.

Il y a aussi un gros travail avec les habitants sur les nuisances sonores. Je pense que vous parlez [M. YILMAZ] de cet espace de jeu qui se trouve à l'intérieur du quartier. Les jeux de balle de manière générale créent une très forte nuisance et le seuil de tolérance des habitants n'est pas forcément le même d'un quartier à l'autre. La police est donc régulièrement appelée par rapport à cela, toujours en collaboration avec les travailleurs sociaux hors mur. En aucun des directives ne disent qu'il va falloir sanctionner *manu militari* ces jeunes qui jouent au ballon. À partir du moment où cela se fait de manière tout à fait normale, il n'y a aucune volonté de la police municipale de les sanctionner.

Beaucoup d'actions se font par rapport à de la prévention, parce que, très souvent, quand on joue au ballon, on ne se rend pas compte des nuisances sonores que cela engendre. C'est plutôt un travail de proximité qui se fait avec ces jeunes. En aucun cas il n'y a des formes de répression mises par rapport à cette zone-là.

Mais Clair-Matin fait partie quand même des zones que l'on a identifiées où les patrouilles de police municipale passent régulièrement et il arrive que nos îlotiers recommandent en tout cas à certains usagers de faire un usage de la balle un peu moins fort, ou éventuellement si ce sont de grands regroupements avec beaucoup de chants, de cris, simplement de réduire un tout

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

petit peu le volume, de manière à ce qu'on puisse garantir en tout cas l'utilisation de cet espace à bon escient et que cela le préserve aussi.

C'est ce qui a été mis en place puisqu'on est arrivé, je crois, avec le service social et les travailleurs sociaux à réguler réellement tout ce qui se passait sur ce quartier-là. C'est réellement une collaboration que l'on a avec les travailleurs sociaux pour permettre aussi bien aux habitants, aux jeunes, aux enfants et aux familles de cohabiter.

M. GAMBERONI : Je suis désolé de mettre une nuance sur ce qui vient d'être dit. Effectivement, au square Clair-Matin cela va beaucoup mieux. Malheureusement, le problème s'est déplacé sur la villa La Solitaire. Pas plus tard que cette semaine et la semaine dernière il y a eu des agressions des personnes qui étaient là-bas par les grands qui faisaient du bruit et qui ont été déplacés vers la villa La Solitaire ainsi que des agressions sur du personnel encadrant les jeunes enfants. La porte d'entrée a été forcée ainsi que la porte du bureau au premier étage. Le phénomène ne s'est donc que déplacé. Alors oui, le square Claire-Martin est beaucoup plus tranquille, mais on va devoir refaire le travail sur la Villa La Solitaire.

M. MARTELLA : Un sujet beaucoup plus léger, plutôt pédalant. Je me suis pris à tester les vélos en libre-service que je trouve vraiment super mais je me demandais s'il y avait une volonté d'étoffer l'offre à Lancy parce que des fois il faut marcher un petit peu. Si cela ne me pose pas forcément de problème (je préfère pédaler pour dire la vérité), je voulais simplement savoir si cela allait se développer car c'est une manière très agréable de partage des ressources.

Mme GACHET : Pour répondre à la question concernant la villa La Solitaire, je rappelle quand même que les raccourcis sur les « on m'a dit », « il paraît que », tant qu'ils ne sont pas étayés, je suis toujours très attentive. Par contre, je demanderai un retour tout en sachant que je suis systématiquement informée dès lors qu'il y a une agression et une intervention de la police municipale ou cantonale. En l'occurrence, je n'ai reçu aucune information mais c'est un constat général. N'hésitez pas si vous êtes témoin vous-même ou quelqu'un de vos proches d'une agression, téléphonez à la police. Je crois que c'est la chose la plus évidente à faire. Cela permet tout simplement d'étayer le cas et puis éventuellement de faire la suite au niveau judiciaire dès lors qu'il y a eu agression. Il faut être attentif quand on annonce comme cela qu'il y a eu une agression, qu'il y a eu blessés, qu'il y a eu effraction. Je pense qu'il faut toujours rester prudent. Par contre, je me ferai un plaisir de vous faire un retour dès lors que j'aurai les informations.

M. BONFANTI : Pour répondre à Monsieur Martella, vu le budget, je peux vous dire que non.

M. MARTELLA : Il faut augmenter le budget.

M. DAHER : Aucune autre intervention n'est demandée ? Merci. Je clôture définitivement ce point.

La séance est levée à 20h52.

La Secrétaire :

Nancy RUERAT

Le Président :

Vincent DAHER

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 4 septembre 2025

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.